

REUNION DU 24 MAI 2019

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 24 mai 2019
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

PRESENTS: MM. Et Mmes LABBÉ, PERRUCHE, DE DREUZY, MÉNAGER, GARRIDO, AZAMBOURG, COUTAND et ORLAND

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Et MMES BOUQUIN, LAMBERT, REÇULÉ, BERRUÉ et MARTIN

Monsieur BOUQUIN a donné pouvoir à Monsieur HENRY

Madame MARTIN a donné pouvoir à Madame ORLAND

Monsieur LAMBERT a donné pouvoir à Monsieur MÉNAGER

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2019.

Au cours de sa séance, le Conseil :

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative ci-dessous pour ajuster le montant des formations :

Dépenses de Fonctionnement :	
Compte 022 – Dépenses imprévues	- 600,00 €
Compte 6535 – Formation	+ 600,00 €

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** l'effacement des créances suscitées d'un montant global de 33 988,93€ par l'émission de mandats à l'article 6542 pour chacun des budgets concernés.

- ✓ **DÉCIDE à l'unanimité :**
 - d'admettre en créances éteintes les produits impayés, pour un montant de 31 043,97 € pour le budget de la Commune, de 1 445,25 € pour le budget du service de l'Eau et de 1 499,71 € pour le budget du service de l'Assainissement ;
 - d'imputer ces montants en dépenses à l'article 6542 – Créances éteintes, des 3 budgets ;
 - d'effectuer une reprise de provision pour risques pour un montant total de 33 988,93 € les 3 budgets confondus ;
 - d'imputer ces montants en recettes à l'article 7815 des 3 budgets.

- ✓ **APPROUVE à 11 voix Pour et 1 abstention** le choix de l'entreprise CLEMENT TPS pour un montant de 48 124,70 €HT soit 57 749,64 €TTC pour les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie ;
AUTORISE à 11 voix Pour et 1 abstention Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y affèrent.

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** le choix de SOLOGNE ENTRETIEN pour la réalisation des travaux de busage Rue de la Forêt pour un montant de 16 988,44 €HT soit 20 386,13 €TTC sur le budget du service Assainissement, les crédits ayant été prévus au compte 2315 du Budget Primitif 2019.

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** le choix de CCE France pour la restructuration du cimetière pour un montant de 11 640,00 €HT soit 13 968,00 €TTC pour la phase 1 prévue au BP2019 de la Commune.

- ✓ **APPROUVE à l'unanimité** le plan de financement et **DÉCIDE à l'unanimité** d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour l'aménagement de la rue de la Mairie.
AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes au titre du Fonds de Concours pour l'aide au financement de l'aménagement de la Rue de la Mairie.

- ✓ **DÉCIDE à 10 voix Pour et 2 voix Contre** de créer la fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique au sein de la commune de SENNELY,
DE CONFIER à 10 voix Pour et 2 voix Contre ces nouvelles missions à Monsieur Pascal GRANDJEAN, Adjoint Technique Principal 2ème classe.

Dans le cadre de l'exposé du Maire, les élus ont posé des questions sur ces nouvelles missions :

- Peuvent-elles être retirées si le travail n'était pas correctement effectué ?
⇒ Oui, ce sont des missions confiées par le Maire, elles peuvent donc être retirées à tout moment.
- Y-aura-t-il une rémunération en conséquence ?
⇒ Une Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP) lui sera versée. Il devrait percevoir 100€ par mois de plus.
- A-t-il des formations obligatoires à effectuer ?
⇒ Pas de formations obligatoires, par contre un cycle de formation d'ASVP est prévu et souhaitable, avec le CNFPT qui se fera sur 2 ans.
- A-t-il des horaires spécifiques pour effectuer ses nouvelles missions ?
⇒ Non, elles sont en plus de ces missions actuelles. Elles se feront dans le même cadre.

✓ **DECIDE à l'unanimité :**

- D'ADHERER au groupement de commande,
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- DE DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :
 - Marie-Laure LABBÉ, 2ème adjointe, en qualité de titulaire,
 - Jean-Marc PERRUICHE, 3ème adjoint, en qualité de suppléant.
- D'AUTORISER le Maire, ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement.

Questions diverses :

- ✓ Monsieur Henry informe les membres du Conseil municipal que des travaux supplémentaires hors marché pour l'Ecole sont nécessaires :
 - Branchement électrique et informatique dans les classes : l'entreprise IRALI va intervenir.
 - Le mur de la coursive est à refaire : 1 devis Croixmarie a été reçu. 2 autres devis vont être demandés.
- ✓ Monsieur Ménager informe qu'une visite de l'école avec l'entreprise ERCC est prévue mercredi 29 mai après-midi pour voir les problèmes de chauffage et de ventilation de l'école.
- ✓ Monsieur Ménager a indiqué que la tête de buse devant le dojo était endommagée.
- ✓ Monsieur Ménager rappelle qu'il faut être vigilant quant aux loyers. M. Henry informe que les loyers de Villechaume ont été régularisés suite au courrier de relance.
- ✓ Suite au refus de la DDT concernant la régularisation de l'étang de Villechaume, Monsieur Garrido a eu un rendez-vous téléphonique avec le Bureau d'études qui a travaillé sur le dossier, Mme Leroy. Suite à ce rendez-vous, Mme Leroy s'engage à retravailler le rapport et proposera un rapport complémentaire afin de pouvoir le reposer à la DTT.
- ✓ Monsieur Henry informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée avec la DDT relative aux inondations de 2016 du Cosson. Des plans ont été déposés afin que la mairie puisse faire des observations. Monsieur Henry invite les élus à venir consulter cette carte.
- ✓ Monsieur Henry informe que le feu d'artifice du 13 juillet a été commandé. Pour ce qui concerne le bal et les jeux des enfants du 14 juillet 2019, il est acté que cette année il n'y aura ni bal ni jeux des enfants. Voir avec la musique si le défilé du 14 juillet peut être fait plus tôt.
- ✓ La visite des maisons pour le concours des maisons fleuries se fera le vendredi 28 juin 2019.
- ✓ Le prochain Conseil municipal se déroulera le vendredi 5 juillet 2019 à 19h30 en mairie.